



Récupération de données

Tarif au 1^{er} janvier 2014

NSI propose un service de récupération de données.

Ce service se décompose en 3 parties : **la prise en charge**, diagnostic déterminant si la récupération est possible. **La restitution des données**, résultat de la récupération proprement dite. **Les accessoires**.

Tarifs <small>Prix TTC arrondis à ± 1 €.</small>	€ HT	€ TTC	Tickets de service
Prise en charge (sous 5 jours) :			
Carte SD ou autre	120	144	8
Disque dur ou support ≤ 1 Go	120	144	8
Disque dur ou support > 1 Go et ≤ 10 Go	150	180	10
Disque dur ou support > 10 Go et ≤ 80 Go	180	216	12
Disque dur ou support > 80 Go et ≤ 500 Go	210	252	14
Disque dur ou support > 500 Go	250	300	16

Forfait urgence : + 50%

Restitution des données (prix par Mo restitué) :

< 1 024 Mo	0,75	0,90	*
≥ 1 024 Mo (1 Go) à - de 2 048 Mo (2 Go)	0,50	0,60	*
≥ 2 048 Mo (2 Go) à - de 4 096 Mo (4 Go)	0,30	0,36	*
≥ 4 096 Mo (4 Go) à - de 10 240 Mo (10 Go)	0,10	0,12	*
≥ 10 240 Mo (10 Go)	0,06	0,07	*

* le règlement du total des Mo restitués peut s'effectuer par ticket de service

Maximum de facturation : 2000 € HT

*Nous pouvons vous proposer une formule **Économique** diminuant de 25% les prix ci-dessus si nous disposons d'un délai de 4 semaines environ (le forfait urgence ne peut plus s'appliquer).*

Accessoires :

Gravure des données sur CD/DVD, par support	45	54	4
Déplacement et main d'œuvre pour démontage/remontage en supplément (cf. notre tarif général).			

Objet du service :

La récupération des données sur un support endommagé ou effacé accidentellement.

Moyens :

Par la nature même de la cause de la perte de données, nous ne pouvons garantir leur restitution bien que nous mettions tout en œuvre pour tenter leur récupération. Parfois cette récupération peut n'être que partielle.

Divers :

La prise en charge est payable d'avance et nous reste acquise quelque-soit le résultat de la récupération. On entend par «données» les fichiers informatiques du type «document». Qu'ils soient issus de l'utilisateur, du système, des applications ou autres. Les applications, en revanche, sont exclues du décompte.